

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy

Séance du : 9 mars 2020

Convocation du : 24 février 2020

Objet : Approbation modification statutaire du SMIGIBA

L'an deux mille vingt, le neuf mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président, assisté de Mme Françoise Pinet, secrétaire.

Etaient présents : J-M. Bernard, J. Francou, F. Pinet, S. Simion, A. Froget, M. Barthelemy, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, S. Osinga, M. Truc, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF.Contoz, F. Galmiche, J. Revoux, JM. Gueyraud, JC Vallier, JP Brioulle, P. Schiazza, R. Moreau, M. Gaudy, J. Bourbousse, N. Ferrere, F. Gatounes, J. Marcellin, B. Saudemont.

Excusés : JP Bellet, T. Fodera, R. Aquino, T. Gau, J-P. Artigues, F. Darini, M. Gaignaire

Pouvoirs : Thierry Gau absent a donné pouvoir à Maurice Chautant
Jean-Paul Artigues absent a donné pouvoir à René Moreau
Fabienne Darini absente a donné pouvoir à Bernadette Saudemont

Le Président passe la parole à Jacques Francou, représentant de la CCBD au SMIGIBA, qu'il préside. Ce dernier expose qu'à l'occasion de sa séance du 4 décembre 2019, le Comité syndical du SMIGIBA a validé l'évolution de sa gouvernance, dans une logique de meilleure répartition entre ses différents membres. Le Conseil communautaire doit approuver cette évolution statutaire.

La nouvelle gouvernance proposée est fondée sur les éléments suivants :

Chaque collectivité membre est représentée par des **délégués titulaires** dont le nombre est fixé en faisant la somme des points I et II décrits ci-dessous, selon :

- I. la somme des populations DGF communales pondérées par la part de surface communale de la collectivité membre dans le bassin versant du Buëch :

Population DGF communales pondérées	Nombre de délégués titulaires
Moins de 5 999 habitants	1 délégué titulaire
Entre 6 000 et 11 999 habitants	2 délégués titulaires
A partir de 12 000 habitants	4 délégués titulaires

- II. le nombre de communes de son périmètre d'adhésion :

Nombre de communes	Nombre de délégués titulaires
Moins de 5	0 délégué titulaire
Entre 5 et 9 inclus	1 délégués titulaires
Plus de 10	4 délégués titulaires

Ainsi, cela revient à 6 élus délégués titulaires pour la CCBD, 8 délégués pour la CCSB, 2 délégués pour la CCBDP et 1 délégué pour la CCD.

	CCBD	CCSB	CCBDP	CCDiois	TOTAL
Nombre de délégués titulaires	6	8	2	1	17

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité l'évolution statutaire du SMIGIBA telle que définie dans la délibération DE_2019_042 du comité syndical dudit établissement en date du 4 décembre 2019.

votants : 33 dont 3 pouvoirs	pour : 33	abstention : 0	contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20200309-De39_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2020

Affichage : 24/04/2020

Le Président,

Jean-Marie BERNARD

